



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/64

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023/30 DU 9 JUN 2023 PORTANT SUR LA CRÉATION DES POSTES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de Septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 22 Septembre 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Bruno DESRUMAUX
Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Madame Emilie BOSSEMAN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5° ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter l'équipe pédagogique de l'école de musique,

Le conseil municipal,

Après avis favorable de la Commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 20 Septembre 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **28** voix, décide :

- 1) La confirmation de la création à compter du 1^{er} Septembre 2023
- d'emplois permanents contractuels relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet à raison de :

- 10h30/semaine pour un musicien intervenant en milieu scolaire et d'éveil musical
- 5h/semaine pour la formation musicale
- 8h/semaine pour la formation musicale
- 6h30/semaine pour le violon

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20231006-DELIB-2023-64-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

- 2h30/semaine pour le violoncelle
- 4h/semaine pour la flûte
- 4h/semaine pour la clarinette
- 5h30/semaine pour le saxophone
- 3h/semaine pour la trompette
- 4h30/semaine pour le trombone
- 2h/semaine pour l'euphonium-tuba
- 7h/semaine pour le piano
- 8h/semaine pour le piano
- 5h30/semaine pour la guitare
- 2h/semaine pour les percussions

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an. Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

- 2) De modifier le tableau des effectifs
- 3) De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération

Les autres dispositions de la délibération n°2023/30 du 09 juin 2023 restent inchangées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Mme Emilie BOSSEMAN



Date de publication : - 6 OCT. 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le - 6 OCT. 2023
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

